



**Transport adapté
et collectif** de la
MRC Rivière-du-Nord

RAPPORT ANNUEL 2021

349, RUE LABELLE
ST-JÉRÔME, QUÉBEC
J7Z 5L2

TÉLÉPHONE : 450-224-8800
COURRIEL : transportcollectif@tacrdn.ca
transportadapte@tacrdn.ca





Mot du président

2021 : une refonte majeure du transport collectif malgré la pandémie

L'année 2021 a été une année d'espoirs et de déceptions en vue d'une reprise normale des services autant en transport adapté et qu'en transport collectif.

La réduction de la demande au début de l'année et, à l'inverse, son explosion à partir de juillet a bouleversé nos opérations et continue de le faire, mais avec beaucoup moins de heurts que précédemment. Cela est sans compter, jusqu'à tout dernièrement, la limite de deux personnes par taxi que nous ont imposé les règles relatives à la distanciation sociale résultant de la lutte à la pandémie.

Pour ajouter au reste, nous avons simplifié l'organisation et la structure administrative en 2021. Une partie des activités sont maintenant exercées par la MRC tel que, notamment, la comptabilité. Les bureaux du TAC sont maintenant situés à la MRC, lieu plus central pour les usagers.

Le TAC RDN possède également un nouveau site Web beaucoup plus convivial et qui permet aux usagers du transport collectif de payer et de réserver en ligne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Toujours du côté du transport collectif, malgré la pandémie, nous avons réussi à mettre en place une offre de service grandement améliorée pour les usagers alliant la réservation en 1 h, la géolocalisation des véhicules et la mise en place d'un logiciel établissant des itinéraires dynamiques.

Cela se reflète aussi par :

- La multiplication des arrêts. Prévost est passée de 45 arrêts à 120, Saint-Hippolyte passe de 32 à 73; Sainte-Sophie passe d'un service de rabattement vers la 158 à 29 arrêts; Saint-Colomban passe de 82 à 112 arrêts;
- Le nombre de départs, particulièrement le matin, a été augmenté considérablement;
- Une nouvelle carte à puce a été déployée;
- Une nouvelle identité visuelle a vu le jour;
- Un renouvellement complet de la signalisation.



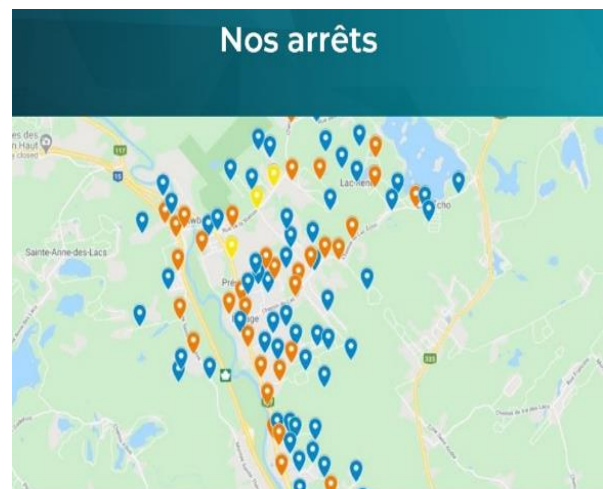


Grâce à ces améliorations :

- Le nombre de transports pour le collectif entre 1er juillet et 31 décembre pour les années 2020 et 2021 a augmenté de plus de 500 % (3 317 -2020 vs 16 829 en 2021);
- De 316 % si nous comparons pour la même période avec 2019, année pré-pandémique;
- 80 % des réservations se font en ligne;
- Notre nombre d'utilisateurs connaît un taux de croissance de plus de 6,5 % par mois (+40 nouvelles inscriptions);
- Nous desservons près de 700 personnes.

À ma connaissance, aucun service de transport de personnes au Québec n'affiche une telle croissance en ce moment, et ce, grâce à l'ingéniosité du nouveau service, son personnel, son nouveau modèle d'affaires et sa tarification promotionnelle de lancement pour les aînés et les étudiants.

Le TAC RDN a reçu une mention aux prix Jalon de la mobilité en octobre dernier dans la catégorie «mobilité collective». Avec son succès retentissant auprès des citoyens des villes de Sainte-Sophie, Saint-Hippolyte, Saint-Colomban et Prévost le TAC RDN est susceptible d'attirer encore l'attention.



Transport adapté

Comme mentionné déjà, l'affluence a diminué considérablement ces deux dernières années. Elle revient tranquillement vers ses niveaux pré-pandémiques. C'est l'occasion pour nous de repenser le service et de lui apporter des améliorations susceptibles de parfaire le service à nos usagers. À cette fin, un sondage a été transmis à tous les utilisateurs du transport adapté et les heures de services ont été récemment étendues.

Dans les prochains mois, avec les résultats du sondage, une réflexion devra se mettre en marche pour bonifier le service de transport adapté. Il faut offrir non seulement à nos usagers du transport adapté la même qualité de service que celle offerte par le transport collectif, mais également un traitement équitable de leurs différences. Cette transformation de l'offre devra elle aussi se faire avec le milieu qui connaît mieux que n'importe qui les besoins de nos usagers.

Finances

Notre mode de fonctionnement basé sur des trajets à la demande a évité au TAC de faire de trop grosses pertes malgré la chute de la fréquentation liée à pandémie au début de l'année 2021 tant pour le transport adapté que pour le transport collectif.





Par ailleurs, la gratuité pour les personnes de 65 ans et plus et les étudiants a remporté un vif succès. Près de 80 % des usagers du TAC ont bénéficié de cette offre de lancement. Ce succès a eu un impact certain sur les finances du TAC et en aura possiblement dans le futur.



L'impossibilité de mettre plus de deux personnes par taxi en raison des mesures de distanciation sociale liées à la pandémie a augmenté nos coûts d'exploitation pendant la dernière année tant en transport adapté qu'en transport collectif.

La diminution importante des contributions municipales en 2021 et l'extrême lenteur du MTQ pour nous transmettre les subventions de 2021 ont créé un problème de liquidité qui ne sera pas réglé tant et aussi longtemps que les versements dus n'auront pas été effectués par le gouvernement du Québec.

Au-delà de la gratuité, tout porte à croire que la demande et l'intérêt pour la mobilité durable perdureront. La croissance démographique que connaît notre région, la nouvelle réalité des travailleurs et des étudiants, l'augmentation du prix de l'essence et la volonté de réduire l'empreinte écologique liée aux transports ne sont que quelques-uns des éléments qui nous incitent à poursuivre nos efforts pour encourager la population à délaisser l'auto en solo. Il reste beaucoup à faire, mais nous sommes sur la bonne voie!

**Monsieur Paul Germain
Président**





1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

1.1 Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration ont participé à dix réunions ordinaires et une assemblée générale. Le Transport adapté et collectif de la MRC Rivière-du-Nord a désigné six administrateurs pour siéger au conseil d'administration.

Parmi les membres, un administrateur est nommé pour représenter la MRC Rivière-du-Nord, un membre de chaque ville est nommé ou son représentant pour siéger au conseil d'administration, deux représentants des usagers du transport collectif ainsi que deux représentants des usagers du transport adapté sont également nommés.

Membres du comité administratif du Transport adapté et collectives MRC Rivière-du-Nord

Paul Germain, président, municipalité de Prévost
Pierre Daigneault, substitut

Roger Hotte, administrateur, MRC Rivière-du-Nord
Josée Yelle, substitut

Xavier-Antoine Lalande, vice-président, municipalité de Saint-Colomban

Yves Dagenais, administrateur, municipalité de Saint-Hippolyte

Guy Lamothe, administrateur et secrétaire, municipalité de Sainte-Sophie

Administrateurs nommés pour représenter les usagers

Michel Fortier, trésorier, représentant des usagers collectifs

1.2 Personnel

L'équipe du TAC MRC RDN est composée de deux responsables. Leurs mandats sont multiples et touchent autant l'admission, la coordination du transport adapté et collectif, les relations avec les usagers et le transporteur pour n'en citer que quelques-uns.

Mme France Chartrand, répartitrice

Mme Célia Pécaut, répartitrice

Prévost et Sainte-Sophie
Officier délégué admission (substitut)
Coordonnatrice des transports adaptés
collectifs

Saint-Colomban et Saint-Hippolyte
Officier délégué admission (substitut)
Coordonnatrice des transports





1.3 Statut et profil de l'entreprise

Le Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord est un organisme à but non lucratif constitué le 9 octobre 2001 sous la Loi sur les compagnies, Partie III.

La MRC Rivière-du-Nord offre un service de transport adapté et collectif dans les municipalités rurales de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie. Elle confie la responsabilité d'organiser et d'offrir le transport à l'organisme Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord, communément appelé TAC MRC RDN.

À son tour, le TAC contracte les services de transporteurs privés (ex. : des compagnies de taxi et transporteurs de minibus) pour assurer le transport des citoyens à l'aide de taxis, de taxis adaptés ou de minibus. Le TAC MRC RDN est un organisme indépendant du regroupement des compagnies de taxis auprès de qui il contracte des services de transport.

Le TAC s'efforce de faire de son mieux pour offrir un service des plus accommodants en considérant la sensibilisation des citoyens qui passe par des projets concrets que nous devons mettre en œuvre, qu'ils soient petits ou grands. Chaque pas est important pour rendre meilleures nos collectivités en termes environnementaux, sociaux et économiques.

2. OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORT

2.1 Horaire de 2021

Pour le transport adapté : Le service est offert du lundi au dimanche, donc 7 jours par semaine, à l'exception des jours fériés annoncés. Les réservations se font de 9 heures à 15 heures au bureau du TAC MRC RDN, et ce, 24 heures à l'avance.

Les transports sont offerts à heure fixe pendant la journée. Les départs ont lieu à 6 h 30, 7 h 30, 8 h 30, 10 h, 11 h, 13 h, 14 h, 15 h, 16 h, 17 h, 18 h et 19 h. Les retours s'effectuent à 7 h, 8 h, 9 h, 10 h 30, 11 h 30, 13 h 30, 14 h 30, 15 h 30, 16 h 30, 17 h 30 et 18 h 30 et 19 h 30.

Concernant le transport collectif, l'horaire a été bonifié de façon conséquente en élargissant les disponibilités, en fonction des horaires des trains ainsi que des écoles telles que le Cégep et l'UQO.

2.2 Trajets offerts

Essentiellement, la plupart des déplacements ont été faits à partir des quatre municipalités périphériques vers la ville-centre, Saint-Jérôme.

Les Prévostois bénéficient de trois arrêts pour aller en direction de Saint-Jérôme ou de Mont-Tremblant grâce à l'entente signée avec le TACL.





2.3 Points d'arrêt

Dans le périmètre urbanisé, les arrêts ont été aménagés aux intersections, aux kiosques postaux ou devant certains commerces. Chaque municipalité identifie les points d'arrêt en fonction des grands axes routiers et des besoins ciblés.

Avec notre nouveau projet mis en place le 1^{er} juillet 2021, la municipalité de Prévost a ajouté 63 points d'arrêts, la municipalité de Saint-Colomban a ajouté 22 points d'arrêts, la municipalité de Saint-Hippolyte a ajouté 36 points d'arrêts et la municipalité de Sainte-Sophie a ajouté 25 points d'arrêts pour la clientèle collective.

Municipalités	Nombres de points d'arrêt
Prévost	120
Saint-Colomban	113
Saint-Hippolyte	73
Sainte-Sophie	29

Rappelons que la clientèle du transport adapté bénéficie d'un service porte-à-porte.

2.4 Points de chute à Saint-Jérôme

Le nombre de points de chute convenu avec la ville-centre de Saint-Jérôme a été augmenté à douze. Les arrêts sont : Le Carrefour du Nord, Lingerie Poirier (CÉGEP), Hôpital Hotel-Dieu, CREPS (Polyvalente), CEP, gare de Saint-Jérôme, SAAQ, Mégacentre, l'école Marchand, le CSSS (1000 Labelle), la boutique Marie-Claire ainsi qu'au croisement du boulevard Roland-Godard et de la rue Lajeunesse.

2.5 Adhésion et tarification

La procédure de demande d'une carte de membre reste en vigueur pour tous les usagers et s'adresse aux résidents des quatre villes. Une preuve de résidence doit être fournie lors de l'inscription ainsi qu'une photo récente.

Malgré la hausse du prix de l'essence, le TAC n'a procédé à aucune augmentation, et ce depuis 2004. En 2021, nous avons même diminué certains tarifs pour les usagers comme la carte mensuelle et l'achat multiple de titres de transport. Les tarifs communs aux quatre municipalités sont :

- Transport collectif : 5 \$/déplacement unique
- Carte mensuelle (laissez-passer) : 120 \$
- Transport adapté : 3 \$/déplacement

Notons que depuis le 1^{er} juillet 2021, les quatre municipalités offrent un tarif gratuit aux étudiants et aux aînés (65 ans et plus), avec preuve étudiante et carte d'assurance maladie à l'appui.





Tarification pour le transport collectif

Tarifs unitaires
5.00\$
Acheter

Tarifs mensuels
120.00\$
+ achat d'une carte d'accès au coût de 10\$
M'abonner maintenant !

Tarifs livrets virtuels

Livret de 5 billets	21.50\$
Livret de 10 billets	42.00\$
Livret de 20 billets	60.00\$

Acheter

3. MODÈLE DE CROISSANCE DURABLE

3.1 Stratégie de croissance

Le Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord a pour mission d'assurer la mobilité des personnes sur les territoires des villes de Sainte-Sophie, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Prévost en leur offrant des solutions performantes de transport collectif durable qui leur permettent de se déplacer là où elles vivent, travaillent, étudient et se divertissent.

À cette fin, le Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord continue de déployer une série d'interventions complémentaires qui permettent d'améliorer l'offre de transport adapté et collectif, de mieux gérer la demande, de soutenir les pratiques d'aménagement du territoire favorables au transport, de mobiliser les partenaires de la région et d'assurer un financement adéquat.

Les citoyens recherchent, en toute légitimité et de plus en plus, à s'implanter dans le territoire ceci ayant un impact sur la croissance démographique de notre MRC et qui nécessite une multitude de réflexions et d'analyses de notre offre de service pour le transport adapté et collectif des personnes.

Les coûts, la commodité, la sécurité et l'efficacité ont une incidence sur le mode de transport choisi. Parfois, ces facteurs éliminent certains choix pour les citoyens. Par exemple, il peut être trop coûteux d'avoir une voiture. Des localités n'ont pas de services de transport en commun, d'autobus ou ces services ne sont pas assez fréquents. Nos plans de transport sont centrés sur les besoins de mobilité des personnes, et ce, dans un souci d'équité spatiale et économique tout en tenant compte de la diversité des besoins.





Le succès d'une telle mission repose d'abord sur l'effort concerté du conseil d'administration et du personnel du TAC MRC RDN dont l'adhésion aux buts de l'entreprise est essentielle, le tout dans l'esprit d'un développement durable et en respectant les priorités essentielles de l'organisation.

Simplifier la vie des gens dans leurs déplacements est essentiel pour le TAC MRC RDN. Pour y arriver, il va falloir faire preuve d'innovation afin que les transports adaptés et collectifs deviennent la colonne vertébrale de la mobilité rurale et que davantage de gens délaissent leur voiture pour leurs déplacements journaliers. Nous nous appliquons quotidiennement à aller au-devant des besoins de nos clients et avons le souci de nous adapter à leur réalité tout en maintenant une expérience de transport efficace et conviviale.

Ces objectifs visent à accroître notre qualité de vie, maintenant et pour les générations futures.

3.2 Les enjeux du transport collectif

Les bénéfices directs et indirects du transport en commun contribuent aussi bien à l'amélioration de la qualité de vie des résidents qu'au développement économique de l'ensemble de la région en facilitant les déplacements de la main-d'œuvre dont les entreprises ont besoin pour leurs activités. Il procure des bienfaits importants et, par sa nature, représente une solution durable aux problèmes environnementaux.

3.2.1 Enjeux liés à l'accès aux services

- Création d'emploi
- Réduction de la congestion routière
- Réduction de la pollution atmosphérique
- Réduction des dépenses des ménages en transport
- Solution de transport abordable pour les personnes à faible revenu
- Augmentation de la sécurité sur le territoire
- Réduction des coûts de construction et d'entretien des voies publiques
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens, de l'environnement et de la préservation des ressources énergétiques



3.3 Développement organisationnel

Le développement organisationnel (D.O.) est une discipline qui nécessite d'être à l'avant-garde des meilleures pratiques pour accroître et soutenir la capacité de changement des organisations.





Afin de guider son développement, le TAC collabore étroitement avec les associations du transport collectif et du transport adapté. Des échanges réguliers se font avec les membres sur différents sujets qui englobent le transport.

3.4 Stratégie promotionnelle

La grande majorité des municipalités et la MRC Rivière-du-Nord assurent une visibilité au TAC dans leur bulletin municipal ou sur leur site Internet.

La promotion du TAC MRC RDN vise à faire connaître les nombreux avantages du transport adapté et collectif, à valoriser son image, à fidéliser sa clientèle et à attirer de nouveaux clients :

- En s'orientant vers une efficacité optimale pour ses membres
- En intégrant des publicités pour permettre une bonne communication
- Une équipe motivée et soudée par la réussite du TAC MRC RDN
- En optimisant les compétences de tous les membres du comité administratif et des employées

4. STATISTIQUES 2021 :

Vous trouverez ici-bas quelques données statistiques permettant de faire un portrait intéressant de l'usage des services de transport du TAC.

4.1 Nombre de passagers et de courses

	Passagers		Total Passagers	Courses		Total Courses
	Collectifs	Adaptés		Collectifs	Adaptés	
2016	17245	22588	39833	11573	10340	21913
2017	26324	24886	51214	11024	11100	22127
2018	30347	23381	53728	10883	11049	21932
2019	29028	24211	53239	11157	11647	22804
2020*	8098	9573	17671	6087	6241	12328
2021*	16829	11343	28172	14096	8379	22475





* Vous remarquerez que le nombre de passagers durant l'année 2020 et 2021 est en baisse en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré cette situation et, étant un besoin essentiel, le service de transport aux usagers a été maintenu avec certaines adaptations afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

4.2 Motifs des besoins en transport

COLLECTIF*

ÉTUDES	1235
LOISIRS	161
MÉDICAL	31
SERVICE	323
TRAVAIL	1218

ADAPTÉ

ÉTUDES	502
LOISIRS	3476
MÉDICAL	404
SERVICE	2162
TRAVAIL	4799

TOTAL	2968	TOTAL	11343
--------------	-------------	--------------	--------------

*Depuis le 1^{er} juillet, nous n'avons plus accès à cette information pour le transport collectif

4.3 Nombre de passagers de l'adapté

MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE PASSAGERS
	(Incluant accompagnateur)
PRÉVOST	1357
SAINT-COLOMBAN	3783
SAINT-HIPPOLYTE	4106
SAINTE-SOPHIE	2097
TOTAL	11343

4.4 Nombre de passagers du collectif

MUNICIPALITÉS	NOMBRE DE PASSAGERS
PRÉVOST	5039
SAINT-COLOMBAN	7266
SAINT-HIPPOLYTE	1503
SAINTE-SOPHIE*	3021
TOTAL	16829

* Ne pas oublier que Sainte-Sophie offrait un service de transport collectif par la navette #35 provenant de Saint-Lin dont les passagers ne sont pas tous comptabilisés dans ce tableau. Depuis le 1^{er} juillet, Sainte-Sophie s'est rajoutée à notre nouvelle offre de service pour le transport collectif. La ville de Prévost a une entente avec le TACL et les passagers ne sont pas comptabilisés par le TAC.





4.5 Taux de jumelage*

MUNICIPALITÉS	VOLET ADAPTÉ	VOLET COLLECTIF
	JUMELAGE	
PRÉVOST	1,3	1,4
SAINT-COLOMBAN	1,4	1,1
ST-HIPOLLYTE	1,3	1,2
SAINTE-SOPHIE	1,3	1,1

*Dû à la COVID-19, nous ne pouvons jumeler plus que deux personnes dans nos véhicules

5. PARTENAIRES

Le Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord permet aux résidants en milieu rural d'être des citoyens actifs. Il s'agit d'une responsabilité collective que nous partageons avec différents acteurs de tout horizon qui croient en l'importance d'un transport collectif et adapté. Pour continuer d'offrir ce service, nos partenaires sont des alliés importants que nous tenons à remercier.

Voici la liste de nos partenaires financiers ainsi que leur contribution respective :

- MTQ (ministère des Transports) : Contribution financière provenant de la Politique québécoise du transport collectif et pour le financement du volet adapté
- Municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie : Apport financier récurrent et aide technique ponctuelle
- MRC Rivière-du-Nord : Fiduciaire des fonds du MTQ et des contributions des municipalités et principal interlocuteur auprès du ministère
- Usagers du transport adapté et collectif : Contribution financière via la tarification
- Caisse Desjardins de Saint-Jérôme

Soulignons également, l'apport précieux des compagnies de taxis et d'autobus. En raison de l'affichage du logo du TAC sur leurs véhicules, ils assurent une publicité mobile de nos services et suscitent un intérêt partout sur la route. Voici la liste des compagnies ou entrepreneurs avec qui le TAC a conclu des ententes en 2020 :

- Taxi Rivière du Nord
- Jean Desroches
- TACL (Transport Adapté Collectif Laurentides)

*Durant l'année 2021, un partenariat s'est fait entre Jean Desroches et Taxi Rivière du Nord.





Sur le plan organisationnel, nous devons aussi mentionner le soutien apporté par les regroupements provinciaux en transport, soit :

- Union des transports adaptés du Québec (UTACQ);
- Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);
- Les organismes de transport adapté et de transport collectif

En procédant avec des échanges d'entraide sous forme technique et en partageant des informations ainsi que de la documentation, nous pouvons donner une offre de service de qualité répondant aux besoins de la population grandissante.

6. CONTRIBUTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

6.1 Contribution sociale

En assurant une offre de services en transport accessible à tous — tant sur le plan économique que géographique —, le TAC apporte une contribution significative à la société. Ainsi, en permettant à tous les résidents du territoire desservi d'être mobiles, on permet leur apport à la société, que ce soit par leur implication sociale, familiale, bénévole, ou en tant qu'étudiants ou travailleurs.

Le transport en milieu rural a des effets positifs sur l'ensemble de la communauté :

- Favorise la participation aux activités d'insertion ou de préparation à l'emploi, favorise l'accessibilité aux emplois précaires, aux emplois d'été ou aux emplois occasionnels pour les jeunes, adolescents, et les aînés.
- Soutient la participation sociale des citoyens en rendant attractif le milieu rural aux nouvelles familles en offrant des possibilités de déplacements autres que l'automobile.
- Réponds aux besoins de déplacements des jeunes familles, des familles monoparentales ou composées d'une seule personne qui n'ont pas de véhicule, qui ne peuvent pas ou ne veulent pas faire l'achat d'un deuxième véhicule.
- Permet de maintenir la communauté dans le milieu rural en lui permettant d'avoir accès aux services disponibles dans les villes centres.
- Appuie la population vieillissante pour qu'elle puisse retrouver son autonomie.
- Favorise la pleine intégration sociale, professionnelle et économique de personnes handicapées.

6.2 Contribution environnementale

Les nuisances créées par l'automobile diminuent la qualité de vie en ville et ont des impacts négatifs sur la santé. Ainsi, les usagers qui choisissent d'adhérer au TAC permettent une réduction du nombre d'automobilistes sur la route. Indirectement, cela vient réduire le nombre d'accidentés tout en diminuant le stress résultant de la conduite automobile. Selon l'Association





Canadienne du transport urbain (ACTU), les transports adaptés et collectifs offrent vingt fois moins de risques d'accident que l'automobile. À ce titre, nous croyons qu'à partir de ce projet de développement, cette contribution sera augmentée.

Les changements climatiques menacent l'avenir de notre planète. Le secteur des transports génère de fortes émissions de gaz à effet de serre (GES). Au Québec, 44,8 %¹ de ces émissions sont attribuables au transport routier (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020). Les polluants des transports se retrouvant dans l'air aggravent les problèmes de santé. Leurs effets sont variés (stress, troubles respiratoires et cardiaques, maux de tête, infections pulmonaires, etc.) et dépendent de chaque polluant. Certains effets sont immédiats, d'autres se manifestent plusieurs jours après l'exposition.

Le fort potentiel écologique du transport collectif n'est plus à démontrer. Les effets qu'il entraîne quant à la réduction de l'utilisation de l'automobile sont prouvés :

- Diminution importante de la congestion routière ;
- Baisse de la production de gaz à effet de serre (GES) ;
- Réduction du nombre d'automobiles se retrouvant à la ferraille.

Dans un effort de concertation entre tous les transporteurs afin d'augmenter cette contribution, nous espérons que ce projet de développement facilitera ce stratagème.

7. PERSPECTIVES

Les changements climatiques, le vieillissement de la population, les embouteillages et l'urbanisation exercent des pressions non seulement sur le système de transport de la province, mais aussi sur l'environnement. Grâce à son vaste mandat, le TAC MRC RDN joue un rôle unique pour assurer la durabilité économique, sociale et environnementale de ses territoires.

Avec les coupures ministérielles et les changements qu'ils apportent, nous espérons que le transport sera une priorité pour les années à venir. Depuis quelques années, le MTQ qui est le plus important partenaire financier ne cesse de tenir les organismes de transport en alerte en ayant les informations sur les politiques de transports à la dernière minute. Nos organismes l'ATCRQ et l'UTACQ travaillent fort pour obtenir du ministère des politiques de transport triennales comme par le passé.

La région de la MRC Rivière-du-Nord est en expansion et les activités y sont de plus en plus dispersées. L'environnement est très attractif notamment pour les jeunes familles. Dans un tel contexte, la réduction des déplacements en auto en solo nécessite la mise en œuvre d'approches novatrices pour desservir les secteurs à plus faible densité, pour compléter les maillons

¹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2020). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990*. PDF [En ligne]. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2018/inventaire1990-2018.pdf>





manquants de la chaîne de déplacements en transport public ou simplement pour influencer les comportements en informant mieux les usagers sur les options de déplacements.

Cela étant dit, nous souhaitons augmenter l'utilisation du TAC MRC RDN. C'est d'ailleurs là l'enjeu global du comité qui vise un accroissement de l'achalandage pour 2022. Avec une juste répartition des efforts de chacun, l'amélioration des services à la population et une communication accrue dans la publicité pour faire connaître le TAC, nous pourrions atteindre cette cible.

L'intégration du principe de la durabilité à nos activités est un moyen efficace de gérer les risques. Par exemple, la réduction des émissions de GES produites par le système de transport grâce à des initiatives axées sur la durabilité pourrait aider à éliminer, atténuer ou retarder les conséquences négatives potentielles des changements climatiques et atténuer des risques externes pour l'infrastructure de transport à long terme.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'exode rural, il est crucial d'assurer l'occupation du territoire et de la vitalité des régions éloignées en favorisant les modes de transport collectif et adapté vers les villes centres. Le TAC doit s'adapter à cette croissance et à la réalité du développement durable dans une démarche régionale de demande de financement, tant de la part des usagers que de tous les paliers de gouvernement, du municipal au provincial, correspondant aux besoins et aux attentes de la population du territoire de nos quatre villes.





8. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Au cours des dernières années, les municipalités se sont investies dans la mise en place du TAC croyant en l'importance de doter leur population rurale d'un service de transport collectif et adapté. Alors que tous sont convaincus d'une telle nécessité, le TAC MRC RDN converge maintenant vers un nouveau défi : se doter d'une vision d'ensemble du transport des citoyens. Le but ultime est de concerter et d'intégrer différents partenaires opérant déjà un service de transport pour leur clientèle respective.

Il s'agit d'insuffler à tous notre conviction que le transport est un axe structurant pour le développement des communautés. En ayant accès à des déplacements fiables, des modalités adaptées, des tarifs abordables et un horaire complet, l'intégration, la santé, la qualité de vie et la participation sociale des citoyens en sont accrus. Tout le monde y gagne!

Nous espérons donc que ces constats seront partagés et permettront la mise en place de nouvelles collaborations pouvant contribuer à l'essor du transport collectif et adapté en milieu rural. Les moyens à déployer pourront être variés et sont à explorer.

L'année 2022 sera basée sur des énoncés d'orientation et objectifs de développement de solutions par axes. La possibilité d'améliorer l'attractivité des transports collectifs et adaptés et optimiser le service.

Finalement, des remerciements sont adressés aux membres du conseil d'administration et aux employées du TAC MRC RDN. Chacun met son expérience et ses compétences au bénéfice de l'organisme afin d'assurer la saine gestion du TAC et d'optimiser la satisfaction des besoins des usagers du transport adapté et collectif.

